

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 4 DECEMBRE 2017

N° 2017-11-11

L'an deux mille dix-sept, le quatre décembre à quatorze heures et trente minutes, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-sept novembre deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

### Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 133 Présents (mini 30) : 48
<u>Nombre de voix</u> En exercice : 252 Présentes : 71 Exprimées par pouvoirs : 57 <b>Total (mini 127) : 128</b>
<b>Quorum atteint</b>

### **2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes**

**(porteurs de 6 voix)**

Mounir AARAB, Françoise CASALINO

### **1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**(porteur de 6 voix)**

Eliane BARREILLE

### **1 représentante du Conseil départemental de la Drôme**

**(porteur de 7 voix)**

Corinne MOULIN

### **2 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)**

Jean-Jacques MONPEYSEN, Pascale ROCHAS.

### **42 représentants des communes, communes associées et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)**

Jean-Marc ARCHAMBAULT, André AUBERIC, Louis AUTRAND suppléant, Marcel BAGARD, Monique BALDUCHI, Christian BARTHEYE, Claude BAS, Sébastien BERNARD, Pierre-Yves BOCHATON, Jean-Marc BOUVIER, Viviane COCQUELET-COURBET, Michel COUBAT, Stéphane DECONINCK, Jean-Claude DEYDIER, José FERNANDES, Rosy FERRIGNO, Evelyne GAUTHIER, Christian GODART, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Christine GUTIERES, Laurent HARO, Dominique JOUVE, Marie-Hélène LEROY, Dominique MALLIE, Jean-Charles MATHIEU, Henriette MARTINEZ, Georges MOCHOT suppléant, Joël MORIN, Catherine NESTEROVITCH, Jean-Marc PELACUER, Claude PIGAGLIO, Éric RICHARD, Patrice RIVET, Jacques RODARI, Marc ROLLET suppléant, Didier ROUSSELLE, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Philippe SCHOEFFERT, Claude THOMAS, Caroline YAFFEE.

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Claude AURIAS et Didier Claude BLANC à Mounir AARAB, Alain D'HEILLY et Michel ROLLAND à Jean-Marc ARCHAMBAULT, Léo PEYRE et Bernard MATHIEU à André AUBERIC, Damien DURANCEAU à Marcel BAGARD, Philippe CAHN et Jacques NIVON à Christian BARTHEYE, Pierre DALSTEIN à Claude BAS, Guy FAURE à Rosy FERRIGNO, Jeannie DENIEAULT à Jean-Charles MATHIEU, Olivier CADIER et Jean-Marc AUDERGON à Corinne MOULIN, André GILLES et Marlène MOURIER à Laurent HARO, Marie-Claude BUCHER et Hélène LAMBERT à Marie-Hélène LEROY, Gérard TENOUX et Roger DIDIER à Henriette MARTINEZ, Jean GARCIA à Éric RICHARD, Valéry LIOTAUD à Jacques RODARI, Jean SCHÜLER à Caroline YAFFEE.

### Délégués excusés

Robert GIVAUDAN, Patrick LIEVAUX, Ghislaine SAVIN

### Invités excusés

Michel DELMAS (Commissariat de Massif), Frédéric LAVERGNE (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes)

**Participaient également à la réunion :**

Maryse BONNEVIE suppléante, Corinne ISOARDI suppléante, Christian LANGLADE suppléant, Chantal MARCOU suppléante,

Christophe BONAL (DDT 26), Christine BONNARD (Sous-préfète de Nyons), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme),

Madame Christelle RUYSSCHAERT est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018**

Le Comité Syndical,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-1 ;

**Vu** le Code des Juridictions financière et notamment son article L 232-1 ;

**Considérant** que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**Considérant** que le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales doit pouvoir poursuivre ses actions ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

■ **Décide** d'autoriser la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2018 avant le vote du budget 2018, dans la limite des crédits définis ci-dessous et représentant au plus 25% des crédits ouverts au titre de l'exercice 2017.

Chapitre – libellé	Crédits ouverts au titre de l'exercice 2017	Montant autorisé avant le vote du BP 2018
16 – Emprunts et dettes assimilées	22 000.00 €	5 500.00 €
20 – Immobilisations incorporelles	103 563.05 €	25 890.76 €
21 – Immobilisations corporelles	308 491.72 €	77 122.93 €
23 – Immobilisations en cours	1 740 000.00 €	435 000.00 €
4581 – Opérations pour compte de tiers	578 628.40 €	144 657.10 €

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

  
La Présidente  
Henriette MARTINEZ